

Suivant les articles L.2121-7, L2121-9 à L2121-11 du Code Général des Collectivités Territoriales (CGCT), les membres du Conseil d'Administration du CCAS, suite aux élections municipales de 2008 se réuniront en séance publique à la mairie d'Authezat, lundi 18 avril 2011 à 18 heures conformément aux convocations du 11 avril 2011.

Est inscrit à l'ordre du jour : compte administratif et compte de gestion 2010 ; budget primitif 2011 ; questions diverses.

Séance du 18 avril 2011

L'an deux mille onze, le dix-huit avril à 18 heures, le Conseil d'Administration du CCAS, dûment convoqué, s'est réuni en session ordinaire, à la Mairie, sous la Présidence de Monsieur Jean-Claude ROCHE, Président.

Date de la Convocation du Conseil Municipal : 11 avril 2011.

Présents : Madame Sylvie POUSSET-RODRIGUEZ, Madame Renée BRESSOULALY, Monsieur Jean-Baptiste COMTE, Madame Paulette VERT.

Excusés : Madame Odile LAUBY, Monsieur Guy PÉROL.

Procurations : de Madame Odile LAUBY à Madame Sylvie POUSSET-RODRIGUEZ, de Monsieur Guy PÉROL à Monsieur Jean-Claude ROCHE.

Secrétaire de séance : Madame Sylvie POUSSET-RODRIGUEZ

Après lecture du procès-verbal de la séance précédente, adopté à l'unanimité, le Conseil Municipal aborde les questions inscrites à l'ordre du jour.

2011/001 – COMPTE ADMINISTRATIF 2010 :

Madame Sylvie POUSSET est élue présidente pour l'examen du compte administratif 2010.

Ce dernier est adopté à l'unanimité. Il fait apparaître un résultat global excédentaire au 31/12/2010 de 1 383,57 euros en section de fonctionnement.

Délibération : ~~publiée et/ou~~ affichée le 29/04/2011

transmise au Préfet le 04/05/2011

2011/002 – COMPTE DE GESTION 2010 :

Le compte de gestion établi par le percepteur présentant le même résultat final que le compte administratif est adopté à l'unanimité.

Délibération : ~~publiée et/ou~~ affichée le 29/04/2011

transmise au Préfet le 04/05/2011

2011/003 – BUDGET PRIMITIF 2011 :

Le Président présente aux membres du Conseil d'Administration le projet de Budget Primitif 2011.

Après examen détaillé, le budget du CCAS est adopté à l'unanimité. Il s'équilibre en dépenses et en recettes à la somme de 4 383,57 euros en section de fonctionnement.

Délibération : ~~publiée et/ou~~ affichée le 29/04/2011

transmise au Préfet le 04/05/2011

Adoption des délibérations n°2011-001 à 2011-003

Fin de la séance à 18 heures 45.

Le Président,

Jean-Claude ROCHE.